

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

Le groupe UDC a pris connaissance avec une attention toute particulière de la résolution d'une délégation de la Commission des affaires extérieures en lien avec la guerre en Ukraine.

Avant de se déterminer sur le fond de la résolution, permettez-moi quand même de dire un mot sur sa forme.

Nous sommes d'avis que lorsque notre Parlement prend position, il doit respecter certains principes supérieurs. Bien évidemment le principe de la neutralité sur lequel je reviendrai, mais également les règles du fédéralisme.

En effet, et conformément à l'art. 54 al. 1 de la Constitution fédérale, les affaires étrangères relèvent de la compétence de la Confédération. Je suis d'avis

que les cantons doivent respecter cette répartition des compétences au risque de rendre inaudibles les prises de position de la Confédération.

S'agissant du fond de cette résolution, nous nous accordons bien évidemment, tout comme la commission des affaires extérieures, à constater que ce que vit la population ukrainienne est absolument révoltant. Nous pouvons et nous devons, comme nous le proposent les auteurs de la résolution, exprimer toute notre solidarité aux civils touchés.

Nous pouvons et nous devons nous préparer à accueillir un nombre important de ces réfugiés et jouer ainsi pleinement notre rôle historique humanitaire. Nous remercions à cet effet le Conseil d'Etat et en particulier la DSAS pour les mesures déjà mises en place à cet effet.

Le groupe UDC constate que le contenu de cette résolution ne viole pas le principe de la neutralité auquel nous sommes très attachés.

Le principe de la neutralité exige en effet que l'on ne prenne pas partie lorsqu'il y a un conflit armé. Mais nous sommes tout autant attachés au principe de souveraineté et nous ne pouvons par conséquent pas restés insensibles face à une telle violation d'une souveraineté territoriale d'un pays démocratique.

En parallèle, nous sommes cependant bien conscients qu'une telle guerre trouve ses raisons dans des causes souvent complexes.

Nous nous devons donc de rappeler, contrairement à ce qu'affirme le texte de la résolution que la guerre en Ukraine n'a pas commencé à la fin du mois de février 2022 mais date déjà depuis plusieurs années avec des conflits armés importants dans la région du Donbass, où comme c'est le cas dans beaucoup de

régions du monde, des velléités indépendantistes s'affirmaient.

Enfin, ce conflit armé et violent qui se déroule aux portes de l'Europe nous rappelle, malheureusement, la nécessité de disposer d'une armée forte et soutenue, seul garant de notre liberté de notre souveraineté.

Avec ces considérations, le groupe UDC soutiendra cette résolution, réaffirme son total soutien à tous les civils touchés par cette guerre et, en passant, par toutes les guerres qui font rage sur notre planète et formule le vœu que celle-ci puisse trouver une issue pacifique rapidement grâce peut-être aux bons offices de la Suisse que permet, justement, notre neutralité.